

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

InVS
Institut de veille sanitaire

Décision n° 2015-54 du 22 avril 2015 portant nomination d'autorité d'appui pour la sécurité des systèmes d'information de l'Institut de veille sanitaire

NOR : AFSX1530962S

Le directeur général de l'Institut de veille sanitaire,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L.1141-1 et R.1143-1 et suivants ;

Vu le décret du 17 juillet 2014 portant nomination de M. François Bourdillon en qualité de directeur de l'Institut de veille sanitaire ;

Vu l'arrêté du 11 mai 2007 relatif à l'organisation, aux attributions et aux moyens du service du haut fonctionnaire de défense et de sécurité auprès des ministres chargés des affaires sociales ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2010 portant désignation des autorités qualifiées pour la sécurité des systèmes d'information dans les services d'administration centrale, les services déconcentrés, les organismes et établissements sous tutelle du ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique, de la ministre de la santé et des sports et du ministre de la jeunesse et des solidarités actives, notamment son article 3 ;

Vu la recommandation n° 901 DISSI/SCSSI du 2 mars 1994 pour la protection des systèmes d'information traitant des informations sensibles non classifiées de défense,

Décide :

Article 1^{er}

M. Martial METTENDORFF est nommé autorité d'appui pour la sécurité des systèmes d'information de l'Institut national de veille sanitaire aux fins de me représenter au sein des différentes instances traitant de la sécurité des systèmes d'information.

Article 2

La présente nomination prend effet pour une durée indéterminée à compter de ce jour et pourra être résiliée à tout moment.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.

Fait le 22 avril 2015.

Le directeur général,
F. BOURDILLON